

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
GESTION ET
EXPLOITATION DE
LA FOURRIERE
AUTOMOBILE DE
LA VILLE DE
CASTELNAUDARY
- AVENANT DE
TRANSFERT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Par délibération n°2016-36 du 24 février 2016 la Ville de Castelnaudary a approuvé le principe de recourir à une Délégation du Service Public simplifiée par affermage d'exploitation de la fourrière automobile de la ville de Castelnaudary.

Suite aux négociations menées par Monsieur le Maire, et après approbation du Conseil Municipal en date du 07 juin 2016, c'est la société ADAPL sise à Castelnaudary qui a été retenue comme fermier.

La société ADAPL a scindé son activité en deux : opérations de mécanique et dépannage/fourrière. Suite à cette division, l'activité dépannage/remorquage/fourrière a été reprise par les employés constitués en société par actions simplifiée dénommée ADL CASTEL.

Conformément à l'ancienne rédaction de l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis de la commission communale de délégation de service public n'est pas nécessaire.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la convention de délégation de Service Public de l'entreprise ADAPL à la société ADL CASTEL.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le transfert de la convention de Délégation du Service Public simplifiée par affermage d'exploitation de la fourrière automobile de la ville de Castelnaudary de la société ADPL à la SAS ADL CASTEL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert au contrat de Délégation de Service Public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

Ampliation faite le :
06 NOV. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 NOV. 2017
Par publication le :
07 NOV. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N°011-211100763-20171030-2017-260-DE